

Compte rendu de visite sur le coteau de L. à La-Roche-Saint-Secret (Drôme)

Visite du 30 août 2016. Association « Une pierre sur l'autre ». Ciblée sur les ouvrages en pierre sèche du coteau.

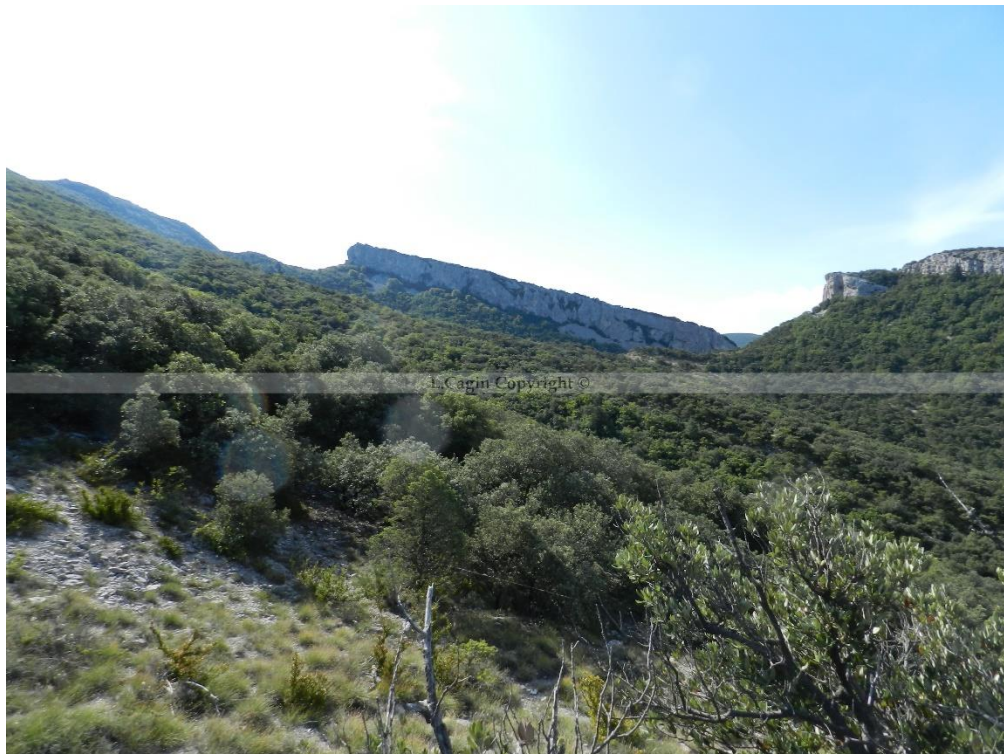


Fig.1 Vue sur le rocher des Aures à partir du coteau / bord du ravin sud

Sommaire

1/ Compte rendu de la visite

page : 2

2/ Les appareillages

page : 4

La pierre utilisée pour les ouvrages :

Il s'agit à priori de pierres calcaires d'origine micro-locale extraites par défonçage des couches de croute.

1/ Compte rendu de visite



Fig. 2 : le château en bas de coteau

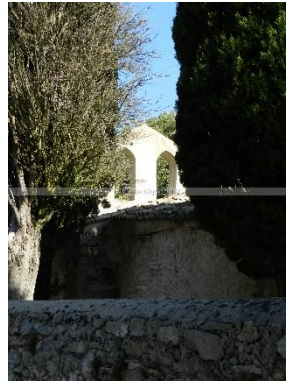


Fig. 3 la chapelle



Fig.4 le hameau en ruine

Au pied de la Lance, en bas du coteau, une chapelle romane, un château, des ruines d'habitat urbanisé, le lieu aujourd'hui relativement abandonné, était certainement très habité et exploité aux temps de la société rurale (déjà assez sauvage et déserté lors de la guerre de 1939-45

pour être le « lieu d'entrée » d'un maquis ?).

Par son orientation, le coteau en question permettait certainement la production de végétaux méditerranéens en limite de la zone climatique, quelques plantes endémiques et restes de bois peuvent témoigner de cette activité : bois d'olivier, aphyllanthe de Montpellierⁱ, immortelles, pour le climat : cade, et pourtant aussi un fayard (hêtre)

Fig.5 panneau explicatif des activités de résistance dans la chapelle



Fig. 6 bois d'olivier



Fig. 7 aphyllanthe



Fig.8 Cade



Fig. 9 fayard nanifié

Le coteau est rocheux, coupé de chaque côté par une ravine, certainement creusées au niveau des failles qui le délimite. Il dessine un triangle dont une pointe est au sommet (où se rejoignent et d'où partent les deux ravines) et il est aménagé en terrasses de culture retenues par des murs de soutènement en pierre sèche qui le barre approximativement selon les courbes de niveau et les affleurements rocheux.

Itinéraire : nous sommes partis de la chapelle, avons remonté le chemin jusqu'à la parcelle travaillée au tracto en bas du coteau, nous sommes ensuite montés par le coteau jusqu'au sommet pour redescendre par la ravine sud jusqu'au ruines de l'ancien hameau.

Sur le coteau, de nombreux petits pierriers stockant des pierres ponctuent les murs de soutènement. Ils pourraient être liés au stockage des surplus de pierres issus de l'épierrement (ils seraient alors datés tant de l'aménagement du lieu que de son utilisation agricole ultérieure). JLB penche pour une existence ancienne de ces pierriers qu'il nomme tumuli. Il est remarquable que nombre de ces « tumuli » ont effectivement été visités et fouillés sauvagement.

A notre avis l'aménagement du coteau est typique des sociétés paysannes de la région, certainement réalisé en autonomie avec les éléments composant le sol du coteauⁱⁱ. Ces éléments extraits sur place, triés selon leur granulométrie et leur réorganisation permettait la création de surfaces agricoles et une optimisation de leur arrosage lors des précipitations.

Il est à noter que l'unité d'aménagement du coteau lui-même laisse penser à un aménagement « d'une traite » sans rupture de processus, ou pour le moins réalisé sur une courte échelle de temps et dans une unité d'usage et de technique. Il ne présente pas la diversité (tant technique que d'ouvrages) des terroirs réalisés sur une très longue échelle de temps par différentes générations et sur un parcellaire morcelé.

Des restes de murs en élévation entourés de structures en enclos peuvent laisser penser à une utilisation pastorale du lieu

Il est possible que ces activités aient été successives ou concomitantes, une recherche cadastrale permettrait de connaître la déclaration de l'utilisation des parcelles

Pas d'ouvrages hydrauliques (aiguiers, citernes, drains etc.) rencontrés sur le coteau par contre de nombreux aménagements dans le ravin sud attestent de la gestion des eaux torrentielles, retenues d'eau, conduites forcées, *estanques*ⁱⁱⁱ. Les ouvrages construits pour la retenue du sol sont en pierre sèche mais la retenue d'eau du haut du ravin semble maçonnée à l'argile afin de colmater les joints et permettre l'étanchéité du bassin.

Dans cette zone affleurent de nombreux restes de poterie (nous n'avons pas parcouru l'autre ravin).



Les murs ont en fait pour la plupart disparu suite à l'exploitation et au pillage systématique des pierres pour leur revente à une époque récente^{iv}. En atteste encore des fils d'acier pour leur transport jusqu'à la route, de très rares murs de soutènement rescapés tout en haut du coteau peuvent nous donner des indications sur le profil et les proportions d'origine de ces murs.

Il est à noter que des clapiers et des enclos ont quant à eux été épargnés de cette exploitation dans des zones où les soutènements ont tous été démantelés. Le délaissement des clapiers pourrait-il être expliqué par la moindre qualité de la pierre les constituants ?

Fig.10 Filin d'acier autour d'un arbre

Quant aux restes d'enclos est-ce un respect pour les murs ou tout simplement leur utilisation lors de l'exploitation qui les a laissés debout ?

Il est à noter également que l'espace de chaque mur démonté est encore visible, notamment par des pierres de fondations qui n'ont pas toujours été extraites (fig. 17 & 18).

2/ les appareillages

1/ Parcelles aménagées au bulldozer



Fig.11 Appareillage aux lignes d'assises soignées

Les plus gros volumes sont choisis pour les faces, à l'intérieur du mur sont maçonnés les plus petits éléments. La démarche de la personne ayant bâti ces murs est une démarche de maçon, il y a volonté de faire mur, contrairement à la tradition paysanne des murs de soutènement qui laisse bien plus de jeu entre les pierres et contraint moins son geste pour permettre des



Fig.12 Appareillage en bloc dans l'alignement

Tout en bas de coteau, notre visite a d'abord porté sur une parcelle N° xx très proche du chemin, remuée au bulldozer récemment. L'appareillage du mur de terrasse en pierre sèche rescapé est assisé. Il est très soigné dans une recherche d'assise régulière et dans un travail visant à réduire l'espace des joints entre les pierres tant latéraux que d'assise au niveau du parement (Fig.11). La coupe du mur indique un mur double face d'environ 70cm d'épaisseur (fig.15), autoporteur et sans installation de drain visible à l'arrière du mur (fig.14).

appareillages plus libres dans le rapport entre les pierres.

Dans l'alignement de ce mur un pierrier parementé est présent sur le site, assisé, son parement est déjà moins « soigné » (fig.13). À noter une pierre sur champ en fondation (à l'angle fig.13), ce qui tendrait à l'associer aux murs dont nous parlerons au paragraphe suivant. Entre les deux ouvrages, toujours dans le même alignement des pierres plus grosses attestant d'un appareillage encore différent.

A noter une partie décaissée découvrant un béton en pied de mur, des bouts de ce béton ont été disséminés alentours. Ancien sol ou base de poteau électrique, à vue d'œil impossible de dire si il s'agit d'un vieux béton de chaux ou d'un béton de ciment ?



Fig.14 Coupe du mur



Fig.15 70cm d'épaisseur à mi-hauteur



Fig. 13 Clapier parementé en bout de mur

2/ Mur surplombant le chemin

Parallèle au chemin, mais ne le soulignant pas exactement, un mur de soutènement délimite en bas de pente l'aménagement de l'ensemble du coteau.

Sa particularité, outre le fait de ne pas avoir été démantelé lors de l'exploitation du coteau pour la récolte des pierres, est d'être fondé sur de nombreuses pierres plantées en carreau.



Fig. 16 carreau en bas de parement de mur.16bis racloir en silex taillé

s'adaptant à la forme de la pierre et les pierres n'étant pas reprises ou taillées.

Le fait que les pierres plantées soient en carreau et placées perpendiculairement à la pente en fait des barrages qui contrent l'écoulement de l'eau. Ce n'est pas une pose adaptée aux fondations des soutènements.

Des pierres ainsi placées indiquent en général une limite. Si tel a été le cas, la construction du soutènement est ultérieure à ce dispositif, et cela expliquerait le fait qu'il s'y appuie. Cela pourrait aussi indiquer un comblement ultérieur par ajout de sol à l'arrière du soutènement. Si l'on garde l'hypothèse d'un aménagement rural, ce sol pourrait avoir été descendu lors du terrassement pour l'aménagement du coteau.

Le mur s'appuyant sur ces pierres est un soutènement dont la hauteur varie. Son appareillage est assisé mais de façon moins régulière que le premier mur dont nous avons parlé, le geste de pose

Des cas similaires de pierres en carreau sont observables sur Taulignan. Il ne semble pas s'agir d'une action technique volontaire et destiné à un usage particulier dans la structure du mur, mais d'une accumulation de structures se superposant et indiquant différents moments de l'usage du lieu.



Fig.17 Cas identique de dalles à Taulignan

Les pierres dressées indiquant un dispositif destiné à marquer une limite. Dispositif sur lequel l'ouvrage ultérieur a été construit. Ici (fig. 17) le clapier est en clôture il appuie sur les dalles et le niveau du sol de part et d'autre n'a pas été comblé.

C'est au niveau de ce mur que JLB a trouvé un racloir en silex taillé (fig. 16 bis)

3/ les soutènements du coteau

Ils sont présents à partir du mur surplombant le chemin et jusqu'en haut du coteau. De façon générale, ils sont basés sur des pierres posées à chant (fig.17 à 19). C'est devant cette particularité que l'on peut parler d'unité constructive. Ce dispositif est très courant en fondation et permet (à l'inverse de la pose en carreau du mur vu en bord de chemin) un meilleur drainage de l'eau, ce qui participe de la tenue du sol.

Il semble que ce dispositif soit ici généralisé pour permettre une reprise du pendage de la roche mère sur lequel s'appuient les murs. Ceci correspond par ailleurs à la faible épaisseur des sols retenus et à la présence en surface de la roche.



Fig.17 Pierres sur chant et pendage de la roche



Fig.18 fondation sur chant



fig.19, appareillage assisé / fondation sur chant

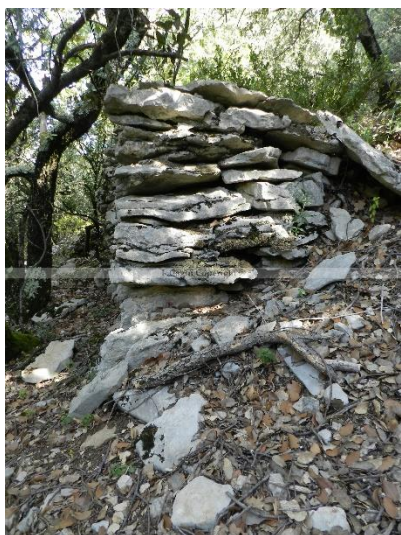


Fig.21 arrière de mur

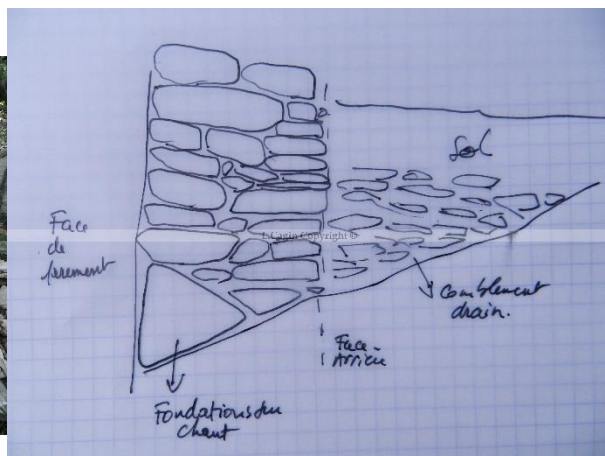


Fig 21 bis coupe des murs

Fig.20 arrêt de mur permettant de juger de son profil

Quelques murs épargnés nous permettent de juger de l'aménagement et du profil constructif de ces murs (fig. 19, 20, 21bis). Ils sont composés de deux faces et poursuivis en profondeur par un comblement de petites roches (fig.21) qui correspond à ce qu'un murailleur nomme « drain ».

Il y a plus de pierres que de sol. Non seulement le niveau du sol à l'arrière du mur est plus bas que son couronnement, mais ce niveau n'est obtenu qu'en comblant l'arrière du mur par un drain de pierre (fig.21).

Lors de notre parcours aucune construction n'indique un dispositif permettant de passer d'un niveau à l'autre, tels que des escaliers ou des rampes.

4/ les restes d'enclos

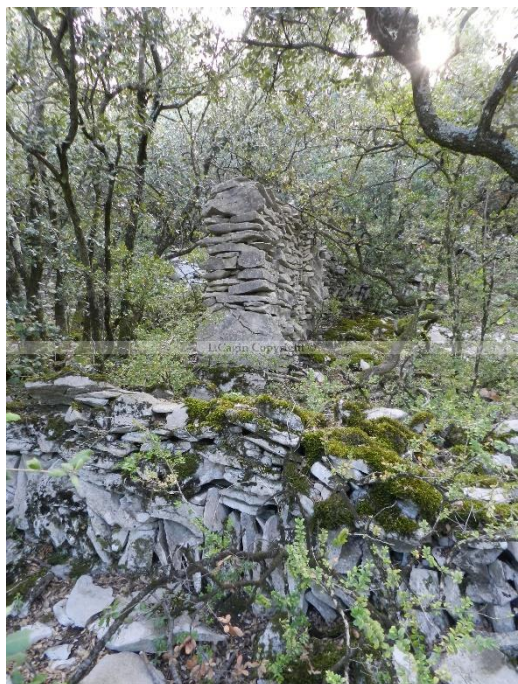


Fig.22 enclos non démoli vu de la terrasse du dessous



Fig.23 détail de l'arrêt de mur de l'enclos



Fig. 24 pierre dressée dans le mur

Nous en avons rencontrés deux au cours du parcours sur le coteau (un dont ne restait que l'emplacement au sol) et un troisième dans le ravin. Nous nommons enclos des parcelles closes par des murs de clôtures et que l'on apparente généralement aux activités pastorales. Ils sont généralement attenants à la cabane du berger mais peuvent aussi protéger des cultures.

La cabane en figure 25 était dotée d'une charpente et d'une couverture (restes de tuiles et de troncs). Nous l'intégrerons à l'inventaire fait par l'association. Rien ne permet d'attester d'une cabane pour les enclos rencontrés sur le coteau.

Il faut néanmoins noter un très beau mur de clôture (fig.22 à 24) partie d'un enclos encore quasiment intact. Sur la figure 22, à l'endroit de l'enclos, le soutènement n'a pas été démantelé. On y voit le dispositif sur chant en claveau des fondations. Le mur de clôture est arrêté en retrait du soutènement indiquant l'accès à l'enclos.



Fig.25 cabane ruinée dans le ravin

Le détail du mur est étonnant. Une pierre en carreau sert de fondation et de pierre d'angle à l'arrêt de mur. Une partie des fondations est placée selon le principe constructif des soutènements alentours sans besoin de reprise de pendage et de drainage.

L'appareillage est techniquement parfait et très esthétique (mais à l'opposé de celle recherchée lors de la construction du premier mur vu en bas de coteau). Cette esthétique particulière tient au fait que les faces en parement sont alignées mais ne sont pas choisies en fonction de leur planéité. Le mur montre de nombreuses reprises qui indiquent des restaurations successives. Une pierre dressée est énigmatique (fig.24), pourrait témoigner d'un ancien arrêt de mur, non loin d'un angle elle pourrait marquer la présence d'une cabane.

5/ Les ouvrages « hydrauliques »

Le ravin bordant le coteau face sud, est entièrement aménagé par des ouvrages en pierre sèche gérant le flot et/ou récoltant les alluvions.

- Tout en haut du ravin, un appareillage de pierres liées à l'argile fait barrage et pourrait indiquer un bassin de retenue des eaux torrentielles (fig.26 à 28). Présence de nombreux tessons de poteries vernissées.



Fig. 26 vue d'en bas



Fig.27 détail de l'appareillage



Fig.28, vue de dessus

- En descendant le ravin divers dispositifs de gestion de l'écoulement des eaux sont visibles : exutoires, « estanques », mur de protection des sols contre le flot, Peu de photos explicites de ces ouvrages prises lors de notre balade. Noter figure 30, le soutènement barrant le vallon (« estanque ») et retenant le sol sur lequel est construite la cabane fig. 25.



Fig.29 Mur de soutènement en protection du flot



Fig 30 mur d'estanque

Précisions apportées par une lectrice à la lecture de ce compte rendu :

« Le site est appelé "L." par les locaux. Il fait à priori partie du premier village rochois, appelé "La vieille Roche", fondé après que les occupants ont quitté le village du rocher des Aures, sans doute à la fin du Moyen-Age.

ⁱ Plante cultivée pour ses racines utilisées notamment pour fabriquer les brosses à chiendent.

ⁱⁱ Le maigre sol retenu et sa production ne justifie pas le coût et l'effort important de l'importation de pierres et de granulats permettant de construire ces murs de soutènement. D'autant que le sol retenu ne doit sa quantité qu'à l'extraction des pierres qui mettait à jour des agrégats et substrats servant à le constituer.

ⁱⁱⁱ Nous rapportons ici le nom utilisé par JLB pour désigner les murs barrant un fond de vallon, récoltant les alluvions et finissant par y créer des à plats. JLB indique que ce mot est partie de son vocabulaire « nyonsais » pour désigner ces ouvrages particuliers.

^{iv} Indication donnée par JLB